

# Guide du réemploi, pour les clubs de voile de Nouvelle-Aquitaine

par Echo-Mer



Association Echo-Mer

8 quai Georges Simenon,  
17000 La Rochelle

05 46 41 04 81  
contact@echomer.fr



Quand mes fusées de détresse sont périmées, je les rapporte en magasin pour qu'elles soient revalorisées par **PYRéO**.



### Les embarcations

. Si mon embarcation est en bon état, je peux la revendre, la réparer ou la faire enlever. Si elle fait moins de 2,5 m, ECOLOGIC la prend en charge.

. Si mon embarcation de 2,5 à 24 m, immatriculée en France, est irréparable, je contacte l'**APER**, partenaire de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine, pour l'éliminer.

Attention, avant l'enlèvement, je désarme mon bateau pour récupérer le matériel et les équipements de navigation encore utiles.



### Le pare-battage

. Quand un pare-battage est trop usé, je l'utilise pour caler mon embarcation à terre ou je le donne à une association.

. Des entreprises, comme l'**Atelier Poupe** à Marseille, les récupèrent et les transforment en **objets de décoration** comme des luminaires.



### Les voiles

. Quand mes voiles sont abîmées, je les répare. Cela prolonge leur durée de vie, réduit les déchets et soutient les artisans locaux pour une économie circulaire et durable.

. Si mes voiles sont en bon état mais inutiles, je les donne ou les revends. Cela permet d'économiser et de réduire les émissions de carbone liées à la fabrication de nouveaux produits.

. Si mes voiles sont inutilisables, je les donne à des associations comme **Echo-Mer** ou les dépose dans un point de collecte **ECOLOGIC**.



Certains clubs utilisent d'anciennes voiles pour se protéger du soleil !



### Les bouts

. Je coupe les bouts abîmés et je m'en sers pour attacher mon embarcation. Je leur trouve une **nouvelle utilité**.

. Comme pour les voiles, lorsque mes bouts sont abîmés je ne les jette pas. Je les donne à des **associations partenaires** comme Echo-Mer ou je les dépose dans un **point de collecte ECOLOGIC**.

Ces organisations les revalorisent pour leur donner une seconde vie.

### Combinaisons néoprènes et gilets de sauvetages

. Quand ma combinaison est usée, je la répare ou la transforme en shorty. Si elle est en bon état mais ne me va plus, je la troque ou la vends entre adhérents.

. Quand les attaches des gilets de sauvetage sont abîmées, je les utilise pour le calage ou d'autres usages.

. Quand les combinaisons et gilets sont abîmés, je les donne à des associations comme Echo-Mer ou les dépose dans un point de collecte **ECOLOGIC**.





L'APER (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est une association loi 1901 fondée par la Fédération des Industries Nautiques (FIN). Son objectif est d'animer et de structurer la filière de déconstruction des bateaux de plaisance en fin de vie. L'association a été créée en février 2009. L'APER est l'éco-organisme officiel chargé de gérer le traitement des bateaux de plaisance ou de sport au niveau national.

### Quels sont les bateaux concernés :

Tous les bateaux de plaisance de 2,5 m à 24 m immatriculés en France sont concernés : bateaux à moteur, voiliers, jet-skis, dériveurs, catamarans de sport... conçus pour la navigation de plaisance, en mer et en eaux intérieures (lacs, fleuves ou rivières).

Les engins dits « de plage » (planches à voile, kayaks, pédalos, engins gonflables, SUP, kitesurfs, surfs...) et les bateaux professionnels (pêche, transport de passagers...) ne sont pas concernés.

### Quelles sont les modalités :

La FFVoile transmet aux clubs un email pour vous informer de la démarche. La FFV propose deux enlèvements par an et vous demande de définir vos besoins d'enlèvement afin d'organiser et d'optimiser la collecte. Attention, les bateaux confiés à cet organisme seront détruits :

### Voici les différentes étapes :

1. **Désarmement** : retrait du matériel et des équipements de navigation.
2. **Dépollution** : récupération des différents fluides (huiles, hydrocarbures), batteries ...
3. **Élimination des déchets dangereux** : traitement dans des installations spécifiques avec stockage ou incinération.
4. **Déconstruction sélective** des différents éléments du bateau.
5. **Déchiquetage et broyage** de la coque et du pont.
6. **Valorisation** des déchets dans les filières adaptées avec une traçabilité permanente\*.
7. **Désimmatriculation** du bateau auprès des Affaires Maritimes, radiation de pavillon du bateau.

\* Ces centres sont exclusivement des professionnels de la gestion de déchets dont les sites sont obligatoirement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), 2712-3, bénéficiant d'un enregistrement préfectoral pour les activités d'entreposage, de dépollution, de démontage ou de découpage des bateaux de plaisance.



<https://www.recyclermonbateau.fr>





Ecologic est un **éco-organisme**, autrement dit une entreprise à but non lucratif investie par l'Etat d'une mission d'utilité publique consistant à **gérer la fin de vie des déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE). Pour ce faire, elle se charge de **collecter, dépolluer et valoriser les DEEE** sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.

Ecologic est également agréé pour **les filières des ASL** (Articles de Sport et de Loisirs). Le 12 février 2022, a été publié l'arrêté du 31 janvier 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur des articles de sport et de loisirs. Cette nouvelle filière entre dans le cadre de la **REP** (Responsabilité Élargie du Producteur), tout comme les filières des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ménagers et professionnels pour lesquelles Ecologic est aussi agréé.

Comme l'APER, Ecologic propose de récupérer le matériel, mais la filière n'en est qu'à ses débuts. Il existe différents points de collectes en France comme Décathlon, Intersport, Echo-Mer, etc. Ecologic a également développé une plateforme en ligne qui permet de mettre en contact des personnes ayant du matériel à valoriser et les repreneurs.

The screenshot shows the Ecologic website's search interface. At the top, the Ecologic logo is displayed. Below it, a green banner contains the text "Trouvez un point de collecte proche de chez vous". The main content area features a heading "VOUS AVEZ DES PRODUITS USAGÉS ET SOUHAITEZ LES DÉPOSER SUR UN POINT DE COLLECTE ?" followed by a sub-heading "Avant d'y passer, vérifiez bien les jours et horaires d'ouverture". The search form is divided into two columns. The left column, titled "Votre recherche", includes sections for "Vous êtes :" (with "Particulier" and "Professionnel" options), "Vous voulez :" (with "Donner" and "Recycler" options), "L'équipement concerné :", "Votre code postal :" (with a text input and a "Me géolocaliser" button), and "Périmètre maximum ?" (with a slider set to 50 km). A "RECHERCHER" button is at the bottom of this column. The right column displays a map of the region around La Rochelle, France, with a blue location pin on the city. The map includes various geographical features and labels for nearby towns and natural areas.

<https://www.ecologic-france.com/>



## Les combinaisons néoprène

Tous les modèles et toutes les marques n'ont **pas la même composition**, ce qui rend **le recyclage difficile**. De plus, les combinaisons néoprène sont composées de **nombreuses couches de matière**. Ces mélanges compliquent encore plus le recyclage.

Le **BACTERLESS** désinfecte, désodorise et nettoie les lycras, gilets, casque et combinaisons. Ce produit est vendu comme étant respectueux de l'environnement et biodégradable. Le Bacterless est conforme aux directives: N° 88 / 379 / CEE N° 67 / 548 / CEE. Il existe en 5 et 1 L. Le conditionnement en bidon de 5 litres permet de désinfecter une grande quantité de vêtements.

Pour plusieurs combinaisons il est préconisé : 25 cl (1/4 L) de bacterless pour 100 litres d'eau froide.

Pour une combinaison : 25 ml de bacterless pour 10 litres d'eau froide. Le temps de contact idéal est de 10 minutes, il faut savoir que le matériel est imprégné de Bacterless dès l'immersion. Il est inutile de rincer le matériel après le nettoyage.

Cependant, quand on y regarde de plus près, la composition du Bacterless est la suivante : chlorure d'alkybenzyl-dimethyl-amonium, hydroxyde de sodium, parfum et eau. Il n'est donc **pas sans impact sur l'environnement**.

De nombreux clubs de voile ont décidé de passer au nettoyage écologique avec de très bons résultats.

### Il faut favoriser les nettoyages écologiques :

- **Pee free MADNESS** remplace le Bacterless, mais il est assez coûteux. Il vaut mieux l'acheter en grande quantité et répartir les coûts entre les clubs par exemple.
- Le nettoyage au **savon de Marseille** est efficace: faire tremper les combinaisons dans une solution d'eau et de savon de Marseille (en paillettes).

Puis rincer les combinaisons, les faire sécher par courant d'air, et les stocker à l'abri de la lumière.





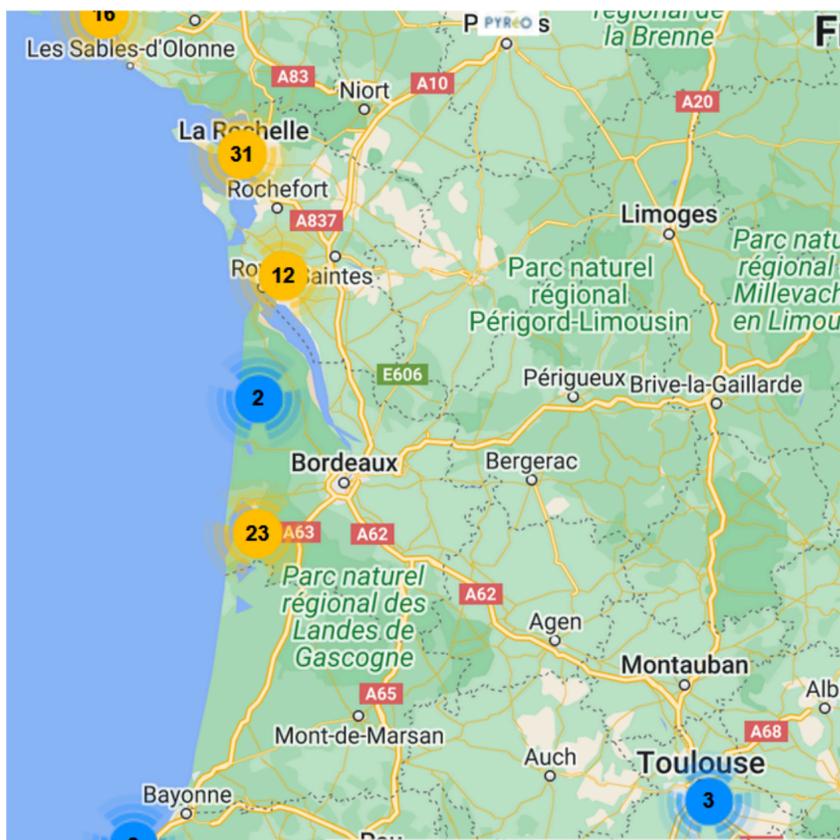
PYRÉO a pour but d'organiser et d'animer la filière à responsabilité élargie des producteurs d'engins de signalisation de détresse.

Le règlement sur la sécurité des navires, annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987, définit les **obligations d'apports des signaux pyrotechniques**. Les signaux doivent par ailleurs être conformes aux **normes SOLAS**, selon la directive 96/98/CE relative aux équipements marins.

PYRÉO sélectionne les prestataires de collecte et de traitement qui vont réaliser, dans le respect de la réglementation, l'ensemble des prestations confiées.

Ainsi, les fusées de détresse ne doivent pas être mises dans des poubelles classiques ni de recyclage. Elles doivent être éliminées de manière séparée.

Vous pouvez vous rapprocher de certains sites de la **SNSM** ou des écoles de voiles spécifiques qui les utiliseront dans le cadre d'exercices pour leur formation (comme le permis bateau ou les stages survie).



<https://www.pyreo.fr/les-points-de-collecte/>

